

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-02 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015  
~~~~~

PARTICIPATION STATUTAIRES 2015

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Etaients présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu les statuts du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

Vu le budget principal 2015 du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant que le BP présenté est un budget de rigueur et qu'il convient de maîtriser les dépenses tout en préservant la qualité des interventions du Sydel,

Considérant les demandes présentées en Comité syndical pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement,

Considérant qu'il convient d'ajuster le montant global des participations en référence aux populations légales actualisées au 1^{er} janvier 2015,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



✓ De fixer la participation des communautés de communes au budget principal du Sydel 2015 à 7.36€ par habitant, répartis comme suit :

EPCI	Populations 2015	Montant de la participation statutaire 2015 en € (BP)	Pour mémoire participation 2014	+/-
Communauté de communes Vallée de l'Hérault	34 833	256 371	256 706,10	- 335,1
Communauté de communes du Clermontais	26 192	192 773	191 923,20	+ 849,8
Communauté de communes du Lodévois et Larzac	14 436	106 249	108 626,65	- 2 377,69
TOTAUX	75 461	555 393	557 255,95	- 1 862,95

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015